

recteur doit apporter beaucoup de prudence, ne pas se montrer trop facile à croire à ces sortes de révélations, et surtout être très difficile à agir en conséquence. Avant tout, qu'il défende à la personne d'en parler à qui que ce soit; et que lui-même procède très prudemment en tout, prenant le conseil des hommes les plus sages, parce que de telles révélations sont le plus souvent douteuses et suspectes.

une marque que ce colloque est l'effet du propre entendement. Le colloque *formel* a lieu, quand l'ame entend quelques paroles distinctes, mais hors d'elle-même; et elle peut les entendre ou par le moyen des oreilles ou de l'imagination, ou bien de l'entendement. Pour discerner si le colloque est divin ou diabolique, il faut faire attention aux choses qu'il exprime ou qu'il commande de faire, et aux effets qu'il produit et laisse dans l'ame. S'il est divin et s'il prescrit des actes de patience, de propre abjection ou quelque autre œuvre de spiritualité, il laissera dans l'ame une certaine facilité pour souffrir tout, pour opérer et s'humilier. Le colloque *substantiel* est le même que le *formel*, et ne diffère que dans l'effet; car le *formel* instruit ou commande, mais le *substantiel* opère de suite ce qu'il exprime; comme, par exemple, s'il disait: *Consolez-vous, ne craignez rien, aimez-moi*; alors l'ame est pleine de consolation au même instant; elle est tout-à-coup intrépide et enflammée d'amour. Ce dernier colloque est plus sûr que tous les autres; car le premier est fort incertain; le second, qui est le *formel*, est très suspect, surtout lorsqu'il ordonne de faire certaines choses. Quand ces choses sont opposées à la prudence chrétienne, le directeur doit absolument les prohiber; mais si elles ne sont point contraires à la prudence, il convient d'en suspendre l'exécution jusqu'à ce qu'il ait une plus grande certitude, et principalement, si les choses sont extraordinaires. » *Prax. conf.*, n. 141.

« Mais doit-on rejeter ou admettre toutes sortes de graces et de communications surnaturelles? Il faut distinguer avec saint Jean de la Croix et d'autres: toutes celles qui ne sont pas conformes à la foi, qui en éloignent, consistant en certaines connaissances distinctes, telles que sont des visions, des colloques, des révélations, doivent être absolument rejetées; mais au contraire celles qui sont conformes à la foi, comme sont les connaissances confuses et générales, les attraitsvins qui unissent l'ame à Dieu, ne doivent point être rejetées; on peut même les désirer avec humilité et les demander, pour être uni plus étroitement à Dieu et plus affermi dans son saint amour. Néanmoins, cela s'entend des ames qui reçoivent déjà de pareilles faveurs, parce que pour les autres la voie la plus sûre est de désirer et demander seulement l'union active, qui est l'union de notre volonté avec la volonté divine. Quand donc il se présente une ame avec ces communications de contemplation, ou d'obscurité, ou d'union, le directeur ne doit pas lui ordonner de les rejeter, mais bien de les recevoir avec humilité et action de graces (1). Qu'il se serve donc toujours de paroles qui

(1) « Toutes les fois que dans l'oraison l'ame se sent doucement embrasée d'amour pour Dieu, elle doit tenir la communication pour divine, non pour se croire meilleure que les autres, mais pour s'animer à une plus grande perfection. » *Sainte Thérèse; sa vie*, c. 15.

« Quand même l'ame tomberait de temps en temps dans quelques fautes, toutes les fois que ces fautes ne sont ni pleinement délibérées, ni commises avec affection, que le direc-

ne lui donnent pas une assurance complète, mais qui lui laissent une certaine crainte, et qui, quoiqu'elles ne la troublent point, la retiennent dans l'humilité et dans le détachement de toutes choses.

« Que si le confesseur, conclut le même saint, s'aperçoit que l'ame n'est pas bien fondée dans la connaissance de sa propre misère; qu'elle veut tenir pour certain que ses communications sont divines et qu'elle se trouble en entendant dire au directeur qu'il ne les regarde pas comme telles, c'est un très mauvais signe: c'est une marque qu'elles sont l'œuvre du démon, vu les effets, savoir, l'attachement et l'orgueil qui en sont la suite, ou que l'ame ne marche pas dans la bonne voie, parce qu'au moins elle devrait douter toutes les fois que son confesseur doute; et c'est pour cela qu'en ce cas, il faut l'humilier et lui inspirer de la crainte autant que possible. Si alors elle n'acquiesce point à l'avis du confesseur, celui-ci doit la priver de la communion et la mortifier sévèrement, parce qu'elle est dans un grand danger d'être trompée par le démon. Enfin, si le directeur juge à propos d'assurer à l'ame

teur ne croie pas pour cela que toutes les communications soient autant de pièges et d'illusions. Le Seigneur accorde ces dons surnaturels non seulement aux ames parfaites, mais quelquefois aux imparfaites pour les délivrer de leurs imperfections et les élever à une vie plus parfaite. C'est pourquoi lorsqu'on s'aperçoit que l'ame par ces communications est de plus en plus affranchie de ses passions, qu'elle avance dans l'amour divin et le désir de sa perfection, c'est une marque qu'elles sont bonnes. » *Prax. conf.*, n. 144.

que ses communications sont divines, qu'il lui insinue néanmoins de se proposer toujours, du moins au commencement, quelque point de la vie ou de la passion de Jésus-Christ: sainte Thérèse disait que si l'ame abandonne la direction du bon Jésus, elle n'arrivera jamais à la parfaite union avec Dieu. » *Prax. conf.*, n. 142 et seq.

Quand le confesseur a connu que la personne qui s'adresse à lui est réellement favorisée du don de contemplation divine, il est extrêmement important qu'il l'exerce dans une mortification continuelle, pour l'établir toujours davantage dans une mort totale à tout ce qui n'est pas Dieu, et la rendre plus capable des opérations divines. Comme pour être dans cet état de contemplation, il faut, si je peux parler ainsi, passer dans un être tout divin, une personne favorisée de ce don doit opérer en elle la séparation de toutes les créatures, parce qu'elle ne saurait trop s'éloigner de tout ce qui peut l'arrêter ou l'entretenir dans la bassesse de sa nature et l'empêcher d'être toute transformée en un être nouveau: il est difficile de concevoir combien la séparation générale de toutes les créatures est nécessaire aux ames douées du don de contemplation. Par conséquent, lorsque le confesseur s'aperçoit que ces ames se laissent aller à quelque chose de naturel et d'humain, tant petit soit-il, il doit faire tous ses efforts pour les en détourner, parce que tout ce qui est humain a une opposition incroyable à une vie de contemplation. Il doit les entretenir constamment dans une profonde humilité, et être très circonspect

à leur faire connaître les dons dont elles sont favorisées, si elles les ignorent; et si elles les connaissent déjà, leur dire, pour les tenir dans l'humilité, que ces faveurs se font souvent, comme nous l'avons dit plus haut, à des ames très imparfaites, qui ne sont pas dignes d'être conduites par les grandes voies de la foi et des épreuves, que Dieu ne réserve qu'aux ames grandes et généreuses. S'il voit que l'ame se conserve humble et craintive dans ces sortes de communications, il doit l'aider et même l'assurer qu'elle n'est point dans l'illusion, s'il juge que cela soit utile; car sainte Thérèse dit que l'ame ne fera jamais de grandes choses pour Dieu, si elle ne reconnaît avec humilité qu'elle a reçu de lui de grandes graces: en effet, il n'est pas douteux que les faveurs particulières qu'on reçoit de Dieu ne servent beaucoup à enflammer notre amour, si l'on a le bonheur de se conserver dans une grande humilité au milieu de ces faveurs. Nous voyons dans la vie de sainte Thérèse qu'à peine fut-elle assurée par saint François de Borgia et par saint Pierre d'Alcantara, que les dons qu'elle recevait venaient de Dieu, qu'elle fit de rapides progrès dans la vertu et la perfection.

3° « Le confesseur, dit saint Liguori, doit éviter, ainsi que nous l'avons déjà dit, de témoigner à une ame favorisée du don de contemplation, aucune estime particulière, et surtout d'envoyer ses autres pénitentes lui demander des avis, des consolations et des conseils de direction; qu'il lui montre plutôt qu'il en fait moins de cas que des autres personnes qui marchent par la

voie de la foi, parce que les ames ainsi privilégiées, régulièrement parlant, doivent toujours et beaucoup être humiliées. Quant à ce qui concerne les graces extérieures, ajoute le même saint, telles que visions, colloques, révélations, généralement parlant, il est plus sûr que le directeur témoigne qu'il en fait peu de cas, en disant à sa pénitente ce que sainte Thérèse, après sa mort, disait du haut du ciel à une de ses religieuses: « *Que les ames ne se rassurent pas sur les visions et les révélations particulières, et qu'elles n'y fassent pas consister la perfection; car, quoiqu'il y en ait quelques-unes de vraies, plusieurs néanmoins sont fausses et trompeuses; et il est difficile de discerner une vérité parmi plusieurs mensonges (on peut le dire, il y a plus de visions fausses que de vraies). Plus une personne les désirera avidement et plus elle les estimera, plus aussi elle s'éloignera de la foi et de l'humilité, qui est la voie la plus sûre que Dieu a établie.* » Prax. conf., n. 144.

4° Un des soins les plus importants du directeur, dit très bien un auteur ascétique, est d'établir de plus en plus ces ames privilégiées dans une grande simplicité intérieure, en les dégageant de toutes les opérations qui ne peuvent que contrarier l'opération divine, et en les faisant agir avec Dieu d'une manière facile, cordiale et toute simple. Il faut, dit le même auteur, les rendre très fidèles au temps marqué pour l'oraison, mais ne pas leur permettre, ou du moins que très rarement, d'outre-passer le temps fixé pour ce saint exercice, soit pour modérer l'excès de leur jouissance, soit pour mor-

tifier leur inclination un peu trop naturelle à se plonger dans l'exercice de la contemplation. De plus, ajoutet-il, si le confesseur voit qu'elles s'attachent trop à la contemplation dans l'oraison, il est à propos qu'il leur enjoigne quelquefois des occupations qui leur ôtent le temps et la commodité de faire oraison, afin de leur inspirer une sainte indifférence et un grand détachement des faveurs singulières que Dieu leur accorde, pour qu'elles ne s'attachent qu'à Dieu seul.

5° Enfin, le confesseur doit inculquer à son pénitent doué du don de contemplation, de se disposer et de s'accoutumer à soutenir avec générosité toutes les voies de Dieu, parce que dans celle de la contemplation, il y a souvent des moments terribles et difficiles à supporter, car autant la jouissance que Dieu accorde aux âmes dans la contemplation les approche du ciel, autant les délaissements, les peines qu'il leur envoie quelquefois les approche, en quelque sorte, des tourments de l'autre vie.

2° Avec les âmes éminentes blessées des plaies de l'amour divin. — Pour montrer comment un confesseur doit conduire ces âmes, il faut distinguer les différentes plaies ou blessures de l'amour divin, ainsi que nous l'avons fait plus haut.

1° Quand l'âme est blessée d'une plaie de langueur muette (1), Richard de Saint-Victor dit que le con-

(1) « Ce n'est pas l'amour qui languit, c'est celui qui aime; car, comme dit l'abbé Gilbert (*serm. 94 in cant.*), où la langueur est fort grande, l'amour est très vigoureux : *Ubi vige-*

fesseur ne doit point penser au remède, parce qu'on ne peut y remédier; l'âme ne parlant point, personne ne peut comprendre la nature et la profondeur de cette plaie : celui-là seul qui l'a faite peut la guérir; lui seul la connaît. Tout ce que doit faire un confesseur à l'égard de la personne blessée de cette plaie de l'amour divin, c'est de l'aider à demeurer dans ce silence sacré, sans laisser échapper aucun soupir pour soulager sa langueur, empêchant que l'esprit humain ne s'y mêle par ses sorties. C'est par là qu'il pourra très bien secourir cette divine plaie, déjà muette de sa nature. Il peut se contenter de lui dire quelques mots, comme on en dit à une personne agonisante qui ne peut souffrir ni grand bruit ni long entretien; car, en effet, l'amour divin constituant cette personne dans un état de langueur, elle paraît être dans une espèce d'agonie, comme si son âme ne demandait plus qu'à quitter son corps pour aller jouir de l'objet de son amour. C'est ainsi qu'il faut agir avec elle pour ne point inter-

amor, ibi viget languor. L'excès de la langueur est un effet de l'excès de l'amour. L'amour divin a cela de propre, qu'il tend continuellement à l'union; et plus il en jouit, plus il désire qu'elle lui soit continuée : voilà ce qui met le saint amant dans la langueur; car, si lorsqu'il tend à l'union, il ne peut y arriver aussitôt qu'il le désire, il languit par le délai; et lorsqu'il y est arrivé, si Dieu vient derechef à se cacher et à s'absenter pour ainsi dire, il languit par la privation qui le tourmente et le fait pâmer de douleur, si bien qu'il peut dire avec David : *Mon âme languit dans le désir et dans l'attente de votre salut... Quand est-ce que vous me consolerez?* » Le P. Nouet.

rompre le silence et le saint repos qu'elle prend avec son divin époux, qui, en la blessant de cet amour languissant et muet, ne peut souffrir qu'on lui parle ni qu'elle parle elle-même, voulant qu'on la laisse dans le sacré silence de sa langueur et dans le doux repos de son amour (1).

2° Si l'ame est blessée d'une *plaie ardente* qui par une voix amoureuse la fasse éclater en soupirs, le confesseur, pour l'ordinaire, ne doit pas la gêner là-dessus : il faut la laisser tranquille dans ses soupirs et même dans ses sanglots, pourvu qu'ils n'aillent pas jusqu'à être entendus. La raison en est que dans cet état la personne n'a presque aucune liberté et ne peut s'empêcher de pousser des soupirs et même des sanglots d'amour, parce que l'ardeur et le feu de la plaie dont elle est blessée font sans cesse sortir de sa bouche une voix d'amour, sans qu'elle le veuille : ainsi

(1) Saint François d'Assise, dans deux cantiques que l'on trouve dans ses ouvrages, décrit d'une manière poétique, avec des expressions très vives, le combat que l'amour divin lui a livré, les coups et les plaies qu'il en a reçus, l'ardente flamme dont son cœur a été embrasé, l'état de langueur et de défaillance où il s'est trouvé réduit, et enfin la force que Jésus-Christ lui a donnée avec une tranquillité pleine de douceur. Ces mouvements spirituels et divins ne sont ni connus ni goûtés des esprits et des cœurs charnels; mais les ames pures qui savent ce que c'est qu'aimer Dieu et en être aimé, ne sont point surprises des effets que ce saint amour a produits dans certaines ames, tels que saint François d'Assise, sainte Thérèse et beaucoup d'autres.

parlent les docteurs ascétiques qui ont traité ces matières.

J'ai dit, *pour l'ordinaire*, parce qu'il est très à propos d'enjoindre quelquefois aux ames ainsi blessées de l'amour divin de réprimer et d'étouffer ces gémissements et ces sanglots, si toutefois elles le peuvent, et cela, afin que rien de naturel ne s'y mêle, et que par là elles soient humiliées. Un confesseur ne doit pas oublier qu'il n'y a peut-être point de personne avec qui il doive moins agir qu'avec celles dont nous parlons, quand il voit que l'Esprit-Saint se déclare si hautement dans ses opérations; et ce serait une témérité pour lui que de contrarier la conduite intérieure de ces ames. Une fois qu'il a reconnu que c'est l'esprit de Dieu qui agit en elles, il doit se donner garde de les intimider, comme si leur plaie d'amour n'était qu'illusion et un effet de leur imagination; car alors, d'un côté, ayant elles-mêmes une assurance secrète et indubitable de la vérité de leur divine blessure, et de l'autre, voulant se soumettre à la parole d'un confesseur, comme elles y sont obligées, elles ne pourraient qu'être jetées dans un grand trouble et très mal à propos. Du reste, le directeur doit s'abstenir de les féliciter de leur précieuse faveur; car, quelque pénétrées qu'elles soient de cette plaie divine, elles ne sont point incapables de quelque sentiment de vanité, cette condition déplorable étant celle de toute créature pendant qu'elle vit sur la terre; il est même utile qu'il ne leur permette pas de lui raconter ce qui concerne la plaie d'amour dont elles sont blessées, une fois qu'il en est

instruit, parce que s'il les laisse libres de lui faire ce récit sans une vraie nécessité, souvent elles feront des retours sur elles-mêmes qui nuiront à la pureté de leur ame. Qu'il leur défende expressément de n'en jamais parler avec d'autres ; et si elles manquent à sa défense, qu'il les traite avec la rigueur convenable ; car cela ne serait capable que de contrister l'Esprit-Saint, de faire cesser cette divine plaie d'amour ou de porter à manquer de respect à son égard.

3^o Pour les ames éminentes qui sont blessées d'une plaie d'amour secrète qu'elles ignorent, le confesseur doit éviter de leur faire connaître cette blessure divine dont elles sont honorées. La raison qu'en donnent les maîtres de la vie spirituelle est que ce trésor est du nombre de ceux qu'il faut tenir cachés pour en conserver toute la beauté, et que souvent Dieu blesse mieux l'ame, comme il veut, d'une blessure d'amour, quand elle ignore celui qui la blesse. Comme ces ames sont parfaitement mortes à tout, puisqu'on les trouve même mortes à tous les retours sur la chose la plus importante qui se passe en elles, il convient de les conduire par les mêmes principes que nous donnerons ci-après, pour la direction des ames qui vivent dans une mort parfaite à tout ce qui est créé.

Il arrive quelquefois que ces ames éminemment parfaites, ignorant leur bonheur, se plaignent de ne pas aimer ; et c'est précisément cette plaie d'amour qui les fait parler ainsi. Or, alors, le confesseur doit entrer dans leurs sentiments, s'il voit que c'est utile pour les conserver dans l'humilité, leur cachant toujours le

trésor qu'elles renferment, sans cependant rien dire qui puisse les décourager le moins du monde ou contrarier l'opération divine, qui est d'autant plus parfaite que Dieu seul y met la main.

3^o Avec les ames éminentes qui sont parfaitement mortes à tout. — Il y a, comme nous l'avons déjà dit, des ames si privilégiées et élevées à un si haut degré de perfection, qu'elles sont mortes à tout ce qui est créé, qu'elles n'ont la jouissance de rien qui puisse les satisfaire, et que Dieu seul possède tout en elles. Or, voici comment un confesseur doit se conduire à leur égard :

1^o Il doit éloigner d'elles tout ce qui peut les retirer de cet état de mort ; ne rien faire ni rien dire qui puisse faire naître en elles aucun mouvement sensible, qui puisse le moins du monde satisfaire les sens ; car tout ce qui peut réjouir leurs sens, quelque léger soit-il, va bientôt jusqu'à l'ame et ne saurait que les faire sortir de l'heureuse mort dans laquelle Dieu les a comme ensevelies. De plus, il doit être très exact à arrêter, ou, du moins, à modérer en elles toute activité, soit intérieure, soit extérieure, qui pourrait tant soit peu les dissiper ; car, comme dit un auteur, « ce serait là autant de mouvements de vie grandement opposés à leur état de mort. »

2^o Le confesseur ne doit pas seulement éloigner de ces ames privilégiées tout ce qui peut les retirer de leur heureux état ; il est encore de son devoir de travailler à les y affermir, soit en leur inspirant de l'aversion